

## Synthèse de l'étude du Contrat de la nappe Fès-Meknès

Le bassin du Sais s'étend, sur une superficie de 2200 Km<sup>2</sup> et abrite une population qui s'élève à environ 3 millions d'habitants, dont 72 % en milieu urbain et 28 % en milieu rural. Ce bassin renferme un système aquifère d'importance socioéconomique capitale en raison d'une part, de sa contribution dans l'alimentation en eau potable des villes de Fès, Meknès et agglomérations avoisinantes, et d'autre part, de son rôle dans le développement du secteur agricole avec un potentiel globale de la plaine d'environ 160 000 hectares et dont 50 000 hectares sont actuellement irrigués.

La succession des années de sécheresse depuis les années 80 et l'anarchie de l'utilisation des eaux ont conduit à une surexploitation des eaux souterraines. En effet, Le bilan annuel de la nappe de Fès-Meknès enregistre un déficit de l'ordre de **-100 Mm<sup>3</sup>/an**. Ce déficit se traduit par la baisse perpétuelle du niveau piézométrique (3 m/an en moyenne), le recul de l'aire d'artésianisme, l'assèchement de certains cours d'eau et le tarissement des sources. Le maintien de ce rythme de pression sur les ressources en eaux souterraines de la plaine de Sais compromettra, à court et moyen terme, la sécurité de l'approvisionnement en eau potable et aura des conséquences néfastes dans les secteurs agricoles, touristiques, industriels, économiques et environnementaux.

Pour faire face à cette problématique, Il Ya lieu de mettre en place un nouveau mode de gouvernance des eaux souterraines reposant sur la participation et l'engagement des partenaires régionaux et locaux dans la gestion de ces ressources selon une démarche participative et de concertation et ce à travers la mise en place du **contrat de nappe**. Ce contrat engagerait, dans une perspective de développement durable, l'ensemble des acteurs et usagers à définir un plan d'action pluriannuel, à mettre en œuvre les actions convenues et à définir la nature de leurs engagements mutuels conformément à la convention cadre du contrat et aux conventions spécifiques qui en découlent. Des comités de pilotage et de suivi régionaux, provinciaux et locaux, sont mises en place pour veiller au respect des clauses du contrat de nappe, d'assurer l'arbitrage en cas de conflits et de proposer des mesures et projets d'amélioration de la réglementation actuellement en vigueur.

La convention cadre du contrat de la nappe de Fès-Meknès, est fondée sur quatre axes principaux à savoir : le développement de l'offre des ressources en eau, la gestion et la protection des eaux souterraines, l'amélioration du cadre des connaissances et en fin la communication et la formation.

<b>Axes</b>	<b>Objectifs spécifiques</b>
Développement de l'offre des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation de ressource en eau supplémentaire: grands barrages et Barrages collinaires.</li> <li>- Réduction progressive de l'utilisation des eaux souterraines et son remplacement par les eaux de surface: AEP et Irrigation.</li> </ul>
Gestion de la demande et la protection des ressources en eau souterraines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du contrôle: police de l'eau.</li> <li>- Rationalisation de l'utilisation de l'eau.</li> <li>- Valorisation des ressources en eau.</li> <li>- Préservation de la qualité de l'eau.</li> <li>- Réutilisation des eaux usées épurées dans l'irrigation.</li> <li>- Recharge artificielle de la nappe.</li> </ul>
Améliorer le cadre des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de l'état qualitatif et quantitatif des ressources en eau.</li> <li>- Mise en place d'un système d'échange d'information et données techniques concernant la nappe de Saiss.</li> <li>- Développement de la recherche scientifique.</li> </ul>
Renforcer la communication et la formation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la coopération et du partenariat.</li> <li>- La sensibilisation, communication et l'encadrement.</li> <li>- Renforcement des capacités.</li> </ul>

Le coût global de l'ensemble des opérations prévues dans le plan d'action est estimé à **4,5 milliards** de dirhams avec un volume d'eau économisé de l'ordre de **263 Millions de m<sup>3</sup>** à l'horizon **2030**. Au niveau du bilan du système aquifère, ceci se traduirait par la réduction très importante du déficit enregistré actuellement (-100 Mm<sup>3</sup>/an) à seulement **-5 Mm<sup>3</sup>/an** ne représentant aucun risque pour le développement durable de toute la région.

<b>Action</b>	<b>Economie d'eau Mm<sup>3</sup> (2030)</b>
Réduction des eaux souterraines exploitées pour l'AEP	100
Projet de transfert d'eau d'irrigation du haut Sebou vers la plaine de Saiss (Bge. M'dez)	125
Reconversion au système d'irrigation G/G.	(36)
Réhabilitation des séguias	8
Amélioration du taux de rendement du réseau d'AEP	(42)
Recharge artificielle de la nappe	20
Réutilisation des eaux usées épurées	10
<b>Total</b>	<b>263</b>